

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3828 - Jeudi 25 Février 2021 - Prix : 200 Fc

ECONOMIE

Le Synaco alerte le gouvernement sur la hausse des taxes



BILAN DU COVID-19

**Une clinique privée de Moroni
pointée du doigt**

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles

Du 21 au 25 Février 2021

Lever du soleil:

06h 08mn

Coucher du soleil:

18h 33mn

Fajr : 04h 55mn

Dhouhr : 12h 24mn

Ansr : 15h 48mn

Maghrib: 18h 36mn

Incha: 19h 50mn



BILAN DU COVID-19

Une clinique privée de Moroni pointée du doigt

Le ministère de la santé a convoqué au mois de janvier le Dr Said Ahamada Moustoifa, célèbre sous le nom de Dr Kamal, propriétaire d'une clinique privée sise à Zilimadjuu au Sud de la capitale, où sont admis des patients covid-19, alors qu'il n'est « ni outillé ni habilité » à faire face à ce genre de situation.

Le constat du ministère de la Santé est inquiétant : beaucoup de patients admis à l'hôpital de Samba dans un état critique étaient d'abord en transit dans des cliniques privées. Cet hôpital qui se trouve à Zilimadjuu est parti-

culièrement pointé du doigt. Son patron, le Dr Said Ahamada Moustoifa, célèbre sous le nom de Dr Kamal, a été convoqué au mois de janvier au ministère de la Santé après que les différentes dénonciations ont alerté les autorités. Le dia-

bétologue qui n'est « ni habilité ni outillé » à prendre en charge les malades de coronavirus dans sa clinique s'est fait tirer les oreilles ce soir-là.

Contacté par nos soins, le secrétaire général du ministère de la Santé, Jean Youssouf a confirmé cette convocation. « Nous l'avons formellement interdit de prendre en charge des sujets covid-19 », nous a rapporté celui pour qui le ministère de la Santé va réglementer certaines

choses « pour recadrer les médecins à ne plus commettre des erreurs pareilles ». Des erreurs ? C'est peu dire qu'il s'agit ici d'une atténuation au regard des « conséquences dramatiques » liées à ces prises en charge et que personne ne souhaite en parler à visage découvert.

Dans un reportage réalisé à l'hôpital de Samba par nos confrères d'Al-watwan, cette catégorie de patients sont appelés « des cadavres en dépôt (Sic) ». En effet, les soi-

gnants constatent que beaucoup de patients qui décèdent étaient d'abord dans des cliniques privées et ne sont admis dans ce site de prise en charge « que trop tard ». Contacté via la messagerie WhatsApp, le Dr Kamal qui se trouve à l'étranger n'a pas souhaité s'entretenir avec nous, préférant nous renvoyer vers ses collègues.

Andjouza Abouheir

LUTTE CONTRE LA COVID-19 :

Action commune pour protéger Moroni contre les nouveaux variants

Des opérations de désinfections et de nettoyages dans les domiciles de Moroni ont commencé depuis hier 24 février pour s'achever le vendredi 26. Cette action va permettre d'arrêter la chaîne de contamination du coronavirus dans la capitale.

L'heure est grave ! Et lorsque la santé publique est menacée, la contribution de tout un chacun est plus que nécessaire. C'est ainsi que des agents de la plateforme Moroni anti-Covid en collaboration avec ceux du Croissant

rouge et du Cosep ont lancé des opérations de décontamination censées couvrir la totalité des foyers de la capitale dans le but de stopper la chaîne de transmission du virus. Cette action qui prendra fin le vendredi prochain ne se limite pas seulement sur la désinfection des domiciles mais une campagne de dépistage est également prévue afin d'identifier les malades.

Lors de la cérémonie du lancement des dites opérations organisée hier, le maire de la capitale Hassan Mohamed Halidi a montré que Moroni est frappé de plein fouet et

le nombre de contaminés ne cesse d'augmenter. « A la date du 20 février dernier, on comptabilisait 2848 cas positifs dont 1770 cas à Ngazidja. Une centaine de personnes dont 79 à Ngazidja sont décédés des suites du coronavirus. Et malgré la mobilisation et le dévouement des acteurs de la santé, nous n'avons pas pu vaincre cette dégradation de la situation. Si des nouvelles mesures ne sont pas prises dès à présent, des conséquences plus graves pourraient survenir », avance Hassan Mohamed Halidi, le maire de la capitale, avant de poursuivre que «

pour se prémunir contre la maladie, la population ne doit pas lâcher les mesures de prévention. En dépit de nos faibles moyens, nous devons nous forcer à assurer la propreté des marchés et nous avons déjà initié un centre de dépistage pour pouvoir identifier les personnes atteintes du virus ».

La direction régionale de la santé (DRS) n'est pas en reste dans cette initiative baptisée « sauver la capitale ». La directrice régionale la santé, Baraka Hamidou a précisé que cette action va se poursuivre dans les sept régions de Ngazidja

mais elle débute d'abord à Moroni. « La ville de Moroni est l'endroit où plusieurs activités économiques et commerciales se font et où la population se rencontre tous les jours pour des milliers de raisons », dit-elle. En tout cas, la directrice régionale de la santé rassure que cette opération va se dérouler dans toutes les régions de Ngazidja et prie en effet les chefs communaux de prendre le relais pour sensibiliser la population.

Kamal Gamal

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :
3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :
Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



Communiqué

La SONELEC porte à la connaissance de son aimable clientèle, que la date limite des factures du mois de janvier 2021 pour la région d'ITSANDRA est fixée au **11 février 2021**.

Ces clients sont priés d'être à jour de leur paiement afin d'éviter les coupures systématiques qui seront menées à partir du **12 février 2021**, pour non paiement dans les délais réglementaires.

ECONOMIE

Le Synaco alerte le gouvernement sur la hausse des taxes

La nouvelle loi de finances induit une hausse de prix de certains produits suite à l'augmentation de plusieurs taxes notamment douanières et fiscales. Devant la presse, le Syndicat national des commerçants (SYNACO) demande un soutien du gouvernement.

Suite à la hausse de certaines taxes apportées dans la nouvelle loi des finances, le Syndicat National des Commerçants comoriens (SYNACO) ne pouvait pas rester muet. Ce groupement qui est l'une des plus actives des organisations professionnelles du pays, affirme dans une conférence de presse qui a eu lieu hier mercredi s'être prononcé

sur les dérapages inflationnistes que risque de provoquer la nouvelle Loi de Finances. « Nous nous sommes exprimés et nous avons même adressé un courrier au Chef de l'Etat qui s'est exprimé en affirmant que l'Etat ne peut pas avancer sans le secteur privé », avance Mohamed Mouigni, président du Synaco. Ce dernier reste embarrassé face aux propos du chef de l'Etat car, poursuit-il « cette affirmation du Président est loin d'être une réalité car on voit bien que chez nous l'Etat peut bien aller sans le secteur privé et surtout que le ministre fait tout sans tenir compte des mesures du Chef de l'Etat ».

Face à cette tension liée aux hausses de certains impôts et taxes dou-

nières qui se répercutent sur les prix de plusieurs produits de première nécessité, le Synaco s'indigne et regrette que le secteur privé ne soit pas invité à l'examen du projet de loi de finances surtout dans un moment aussi crucial de pandémie. « Les groupements du secteur privé ont toujours sollicité leur présence dans l'élaboration et l'adoption d'une loi de finances mais on ne nous a jamais accepté et pourtant c'est nous qui contribuons à celle-ci », expliquent les confédérés. Face à cette crise sanitaire mondiale, le bureau du Synaco regrette la passivité du gouvernement et rappelle qu'un accord d'entente en cette période de coronavirus a été scellé entre les parties

concernant une baisse de certaines taxes douanières. Mais rien n'a été fait. « L'arrêté N°20-00/24/MSBSB/CAB a fixé l'accord de partenariat public-privé concernant la douane. Certaines taxes ont été allégées de 30%, d'autres de 20%, 15% et 10% jusqu'au 31 décembre 2020. Mais cela n'a été que théorique. Même l'abattement annoncé, aucun commerçant n'en a bénéficié », détaille Ali Idjihadi, conseiller du président du Synaco affirmant que de nombreuses rencontres entre le secteur privé et la direction des Douanes allaient dans ce sens.

Pour rappel, un protocole d'accord entre le ministère des finances, celui de l'économie et le secteur privé

a été signé mais il n'a jamais été respecté. « Nous contribuables comoriens, nous respectons les lois en s'acquittant de nos devoirs mais il faut savoir qu'en plus des devoirs, il y a les droits. L'Etat doit comprendre qu'il doit aussi accompagner la population et que le seul secteur privé ne peut pas supporter les charges », lance Ali Idjihadi en précisant que « pour améliorer la vie des comoriens, le gouvernement ne peut pas continuer à taxer et à imposer ses prix ». Le Synaco appelle à un soutien du gouvernement pour éviter une spirale inflationniste et améliorer le pouvoir d'achat des comoriens.

A.O Yazid

PROJET MAYENDELEYO

58 villages des trois îles bénéficient du projet «Filets sociaux»

Après Mwali où 3000 ménages ont bénéficié d'une allocation spéciale depuis le mois de décembre dernier, le tour revient à Moroni. Ici à la Grande Comore, plus 13 000 ménages commencent à bénéficier de leur droit pour la première tranche. Mardi dernier, les bénéficiaires des régions Itsandra et Hamanvou ont reçu à travers la société Telma leur argent.

Le gouvernement comorien a bénéficié d'un don de la Banque Mondiale au profit des ménages vulnérables pour la création des AGR activités génératrices de revenu. Chaque bénéficiaire aura un soutien financier pour démarrer son activité. Ibrahima Ahamada, coordinateur national de ce projet indique que ce dernier rentre dans le cadre du renforcement de sa politique de proximité et d'amélioration de la qualité de service du projet de « Filets Sociaux de Sécurité » en Union des Comores, un projet géré par l'ancien FADC. D'après lui, ils sont plus de 21 600



Ibrahim Ahamada coordinateur du projet Filet Sociaux.

ménages dans l'ensemble des îles dont 12 300 à Ngazidja, 6300 à Ndzuani et 3000 à Mwali.

Au totale 58 villages bénéficieront de ce projet dont 36 Ngazidja, 17 Ndzuani et 5 à Mwali. « 6265

ménages sur un total 12 300 ménages ont déjà reçu 2 tranches pour un montant total de 438 550 000 KMF », révèle-t-il, avant d'ajouter que « à Mwali, le projet a déjà remis à 2 391 ménages les deux tranches cor-

respondant à un montant de 70 000 KMF par ménage, soit environ un montant total de 167 370 000 KMF. Les autres recevront les 2 tranches début mars ». Pour Ndzuani, 3 172 ménages ont déjà bénéficié 2 tranches (35 000 KMF par ménage) soit un total d'un montant de 222 040 000 Kmf. « Actuellement, nous sommes en train de payer les deux tranches pour 1951 ménages », précise le coordinateur.

Quant à Ngazidja, ils sont au nombre de 702 ménages qui vont bénéficier de la première tranche (35 000 KMF par ménage) soit un total 24 570 000 kmf. Sur les 702 ménages, 512 ont reçu la 2ème tranche (35 000 kmf) soit 17 920 000, totalisant 42 490 000 kmf. « Le paiement de l'ensemble des bénéficiaires des 3 tranches (105 000 kmf) doit se faire avant le 31 mars 2021 », ajoute-t-il. Le conférencier indique que la finalisation du ciblage sur toutes les zones de Ngazidja devrait se faire avant la fin du mois de février. Il promet également de renforcer les équipes et les moyens

pour que le paiement des 2 tranches soit fait avant le 10 mars pour l'ensemble des bénéficiaires (12 300 ménages) à Ngazidja.

Concernant le choix des zones des bénéficiaires, il s'agit, selon lui, des zones urbaines et péri-urbaines. Et pour les mélanges, il s'agit des ménages résidant au moins 1 an dans les villages mais aussi des ménages victimes de la mise en application des mesures restrictives liées à la COVID-19. En réponse aux effets induits par la pandémie de la COVID-19, le gouvernement, à travers ce projet a initié un programme d'assistance sociale permettant de combler les pertes de revenus de la population comorienne ayant été affectée par cette pandémie.

Ibnou M. Abdou

TRANSPORT AÉRIEN :

La compagnie Go Comores renaît de ses cendres

Après le crash de son Cessna 404 en juillet 2019, la nouvelle compagnie aérienne Go Comores vient d'acquiescer un Cessna 402 de 9 places pour la reprise de ses vols commerciaux à partir de la semaine dernière. Ce nouvel aéronef est jugé « sans risque » par l'aviation civile.

Cela fait presque vingt mois que l'avion de type Cessna 404 de la compagnie Go Comores a fait un accident lors de son décollage à l'aéroport de Hahaya. S'il n'y a pas eu de perte humaine, il aura fallu tout ce temps pour que ladite compagnie puisse acquiescer un nouvel aéronef pour

reprendre ses activités commerciales, suspendues depuis. Cette fois, c'est avec un Cessna 402 loué en Afrique du Sud que la compagnie va survoler les îles.

Lors d'un entretien avec le directeur général de l'Aviation civile, il explique qu'un avion tout neuf peut crasher, comme pour ne pas pointer du doigt le feu Cessna 404. « Il y'a eu un problème de sécurité dont l'enquête n'a pas encore réussi à déterminer la nature car ce genre de problème peut être dû à une erreur de pilotage ou à une faute des agents de l'aéroport. En tout cas lorsqu'on parle des problèmes de sécurité, l'erreur n'est pas intentionnelle », explique Nassur Ben Ali

pour distinguer problème de sécurité et problème de sûreté. « Défaillance de sûreté, c'est par exemple lorsque un passager monte dans l'avion avec une bombe ou autre objet tranchant dans le but de nuire », poursuit-il.

Et en ce qui concerne le nouvel avion Go Comores, Nassur Ben Ali précise que l'appareil a une autorisation de vol à la demande. Ce qui veut dire que la compagnie n'a pas encore un permis de voler comme ses concurrents AB Aviation et Inter-îles. « L'appareil de Go Comores a été récemment passé en essai, inspecté et autorisé à effectuer des vols sans aucun risque », rassure celui qui n'est pas savoir

que les passagers sont quand même traumatisés à la suite du crash de 2019.

Le nouvel avion Go Comores est un appareil de type 402 sud-africain qui peut voler avec 9 passagers à son bord. Notre interlocuteur a profité de l'occasion pour rappeler que le mécanisme et le fonctionnement d'un avion est tout un travail qui demande de la vigilance et de la responsabilité de ceux qui font décoller l'avion et de ceux qui font faire décoller l'avion, car après tout il n'est question d'argent dû au métier, mais de vie.

Kamal Gamal

La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

GESTION DES DÉCHETS

Une entreprise sud-africaine s'implantera à Moroni d'ici 18 mois

L'ambassade d'Afrique du Sud en Union des Comores vient de passer en accord avec une entreprise sud-africaine de gestion de déchets appelée G3S Technologies après avoir discuté avec le gouvernement dans le but d'aider le pays à mieux gérer les déchets qui encombrant la capitale. Ce projet financé à hauteur de 3 millions d'euros doit entrer en réalisation après 18 mois.

L'ambassadeur de l'Afrique du Sud en Union des Comores Anesh Maistry a rencontré la presse pour annoncer sa prise de contact avec une entreprise sud-africaine de gestion des déchets. Cette initiative a pour but de favoriser le développement du tourisme dans le pays en mettant en place une entreprise devant assurer la gestion des déchets qui détruisent l'image de Moroni. Et ceci après avoir parlé du projet avec le gouver-

nement.

« Les Comores ont désormais un rang considérable dans le continent africain. Si le président Azali devient deuxième vice-président de l'Union Africaine, ce n'est pas pour rien. C'est parce que l'Union des Comores a beaucoup mérité parmi d'autres pays africains. Et tout pays du continent doit apporter son accompagnement possible à ce beau pays pour qu'il puisse bien prospérer vers l'avenir », indique-t-il. Le diplomate sud-africain a également précisé que l'ambassade a déjà négocié avec le gouvernement et l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) pour la mise en œuvre du projet qui doit être lancé après 18 mois et qui sera financé par l'Afrique du Sud à hauteur de 3 millions d'euros.

Au cours de la rencontre, les conférenciers ont tenu à préciser que même le projet tire ses origines



Afrique du Sud Gestion dechet.

lors de la conférence des bailleurs qui a eu lieu à Paris en décembre 2019, c'est la place qu'obtient Azali au sein de l'Union Africaine qui a

servi de déclic au projet. Dans leurs propos, ils ont fait comprendre que grâce au rang qu'occupe le chef de l'État sur le continent, plusieurs

occasions s'ouvrent au pays. Seules les réalisations pourront témoigner de cela à la population.

Kamal Gamal

PARLONS NUMÉRIQUE

Insérer le pays dans l'ère du numérique

Mercredi 27 janvier 2021, premier acte de DIGI'TALK, une plateforme de rencontres et d'échanges du monde numérique, initiée par l'ACTIC à travers son Espace de Coworking Comor'Lab.s « Enjeux et usages des TIC aux Comores, comment aller vers une société de l'information ? »

Le paradigme est séduisant. Il reflète la fascination techniciste produite par les gigantesques progrès des Technologies de l'Information et de la Communication. Il traduit la place de l'information dans la société. Mais il ne me semble pas suffisamment fidèle à la réalité ni indiqué pour constituer le socle d'une vision stratégique d'insertion du pays dans l'ère du numérique. Car toute société est une société d'information. Sans les échanges entre individus il n'y a pas de société. C'est pour cela qu'on peut caractériser les sociétés à partir de leurs moyens de communication. D'où la différenciation de trois ères : la parole (l'appareil

humain), le texte (imprimerie), l'hypertexte (numérique). Lorsqu'on examine la manière des êtres humains d'échanger (directement et à distance) d'apprendre, de travailler, de se distraire on s'aperçoit de la dialectique entre les moyens de communication et la société.

Une question surgit : comment passe-t-on d'une ère à une autre ? Par la généralisation des usages des nouvelles technologies. C'est seulement quand tout le monde utilisait l'imprimerie pour produire des textes, des livres, quand tout le monde utilisait de l'argent papier que la société est passée dans l'ère du texte. Cela a façonné le monde : des écoles, des bibliothèques, ont surgi. L'écriture a permis des progrès dans d'autres domaines (le machinisme, etc). Il s'ensuit que seule la généralisation des usages du numérique insérera notre pays dans l'ère du numérique

Les visions

Elles sont nombreuses et chacune

possède sa pertinence. « Faire décoller l'économie numérique », « transformation digitale », « Comores numériques », etc. J'opte pour l'insertion du pays dans l'ère du numérique. La généralisation des usages. Elle présuppose que chaque Comorien, quelle soit son activité, professionnelle, éducative, ludique, etc s'appuie sur des outils numériques. Que l'usage de la monnaie électronique ne pose plus de problème. Que l'accès à Internet soit banalisé. Que le pays considère que l'analphabète est celui ou celle qui ne sait pas se servir des outils numériques pour faire face à ses préoccupations. C'est la généralisation de l'usage qui fera décoller l'économie numérique.

La stratégie

L'insertion du pays dans l'ère du numérique oblige à un large travail

d'éducation de base, de sensibilisation du public. Il faut que des systèmes d'information soient insérés dans toutes les organisations du pays, publiques comme privées. De ce point de vue l'ANADEN accomplit un travail précieux en soutenant les initiatives des jeunes pousses, en faisant la promotion des produits et des compétences nationales.

L'on se réjouit aussi des réalisations de l'ACTIC, en premier lieu la création de Comor'Lab et des événements high tech qu'elle organise. L'on s'intéresse enfin au travail de fond de l'IUT qui ne cesse de s'améliorer. Mais l'on ne peut que regretter l'absence de manifestation grand public comme des salons, de magazines dédiées aux TIC dans le pays.

L'insertion du pays dans l'ère du numérique doit reposer sur deux pieds : l'activité de masse et l'éducation de

pointe. Susciter et entretenir l'intérêt du public pour le numérique, aiguïser la conscience des opérateurs sur la puissance des outils numériques pour les faire gagner en efficacité et donc accroître leur rentabilité d'une part et d'autre part former une élite, des ingénieurs de haut niveau à la pointe des techniques émergentes et des bataillons de techniciens de divers niveaux, supports essentiels de l'activité TIC dans le pays.

Pourquoi ne pas reprendre sous des nouvelles formes le salon SIMKO (Swanaa za Informatiki na Mawaswiliyano za KOMori) et le journal BASIM (Baruwa yaheze SIM). Assurer la continuité, s'approprier l'expérience passée pour gravir des nouvelles cimes.

Idriss

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 7673 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

COMMUNIQUE

SOIFOINE YAHAY et FAMILLE
HACHIM SAID MOHAMED « MABOSTTA » et FAMILLE
Les familles

- AHMED BACHEIKH QUAHTWAN,
- INYAMA HATUB et
- AMOUND POUNDJA

Profondément touchés des marques de sympathie que vous avez témoignées, saisissons cette occasion et vous adressons leurs sincères remerciements d'avoir participé à leur peine après le décès de leurs sœurs et mère "MDZADZA MAHAMOUD ALI BAY connue sous le nom de KOKO BIBI.

Par ailleurs vous remercions très sincèrement et affectueusement des marques de sympathie que vous avez témoignées dans vos nombreux messages sur les réseaux sociaux.

Vous avez été d'un très grand réconfort dans ces moments douloureux.

Qu'ALLAH le Tout Puissant et le miséricordieux vous bénisse et l'accueille dans les lieux de son paradis ALFIRDAWUSSE. AMINE

FOOTBALL : CHAMPIONNAT NGAZIDJA D1

La victoire de Ngaya au détriment d'Étoile des Comores est reconfirmée (2-0)

Coup de tonnerre dans le feuilleton, Ngaya et Étoile des Comores, respectivement D1 à Ngazidja. La victoire du 1er sur le 2e (2-0) divise, suite à la présence au match de son coach Mchangama Sylla, interdit d'assister à toute rencontre de Ngaya. En Appel, Ngaya perd le match par forfait (3-0). Aujourd'hui, la Commission Nationale d'Appel (CNA) confirme son exploit et lui réattribue les trois points, convoités. Avec 20 points, Ngaya remonte à la 2e position derrière le champion en titre Bonbon Djema (27).



Ngaya Club.

Pour rappel, le samedi 19 décembre 2020 à Nyumadzaha-Bambao, à l'occasion de la 11e journée, Ngaya Football Club de Mde avait battu les locaux, le club Étoile des Comores (2-0). Frustré par cette défaite à domicile, ce dernier conteste, et estime que le résultat est entaché d'un vice. Il interjette appel dans les 48 heures pour souhaiter une annulation. La Commission Régionale d'Appel de Ngazidja lui donne gain de cause, et lui attribue les trois points convoités, précédemment

acquis par Ngaya.

Mais, à Mde, la décision rendue par cette 2e instance ne fait pas l'unanimité. Pire, elle divise et suscite l'agacement. Se sentant donc lésé arbitrairement, Ngaya n'a pas hésité à saisir la Commission Nationale de

Recours (Cnr) de la Fédération de Football des Comores (Ffc). Dans son procès-verbal n°21-05 Cnr-Ffc, rendu public le 20 février 2021, cette instance, qui statue en dernier ressort, met fin à l'épisode.

La décision a été prise après

examen et analyse minutieux des dossiers soumis à son appréciation : rapports d'arbitrage et du commissaire du match, procès-verbaux de la Commission d'Homologation et de Discipline de Ngazidja et de la Commission d'Appel de l'île, et enfin la

demande de recours sur la décision de la 2e instance de Ngazidja.

Une série d'auditions ont étayé la décision de la Commission Nationale de Recours. L'administrateur de Ngaya, le secrétaire général d'Étoile des Comores, le commissaire du match et l'entraîneur d'Étoile des Comores ont été entendus individuellement et séparément. Il est conclu que la présence au match du coach Mchangama Sylla, pourtant interdit de support au titre de sociétaire de Ngaya, n'a aucun rapport avec la délégation de Mde. Encore une fois, en conclusion, la Commission Nationale de Recours infirme la décision rendue par la Commission d'Appel de Ngazidja et statue comme suit : le score acquis sur le terrain (2-0) en faveur de Ngaya est maintenu. En clair, les trois points du match, convoités par l'un et l'autre adversaire, sont réattribués aux ambassadeurs de Mde. Ainsi avec 20 points, ils remontent en 2e position, derrière Bonbon Djema de Moroni (27).

Bm Gondet

HABARI ZA UDUNGA

Toujours croire que demain sera meilleur

Non, ce n'est pas le titre du dernier conte pour enfants, mais c'est le titre que nous avons choisi de donner à notre article sur la circulation, dans nos belles îles de la lune.

En effet, on peut légitimement se poser la question de savoir à quoi sert le permis de conduire dans les îles de la lune ? Cette question qui a l'air d'une boutade, mérite cependant d'être posée quand on voit comment les gens circulent dans la capitale. Pour les mauvaises langues, le permis permet au détenteur de rouler comme il veut ou comme on peut diraient les mauvaises langues.

On oublie souvent qu'il faut d'abord connaître le code de la route. Mais quand on connaît le niveau de certains détenteurs du fameux sésame, on n'a pas du mal à imaginer le résultat sur ce « terrain » théorique. L'irrespect dont nous faisons montre dans la circulation devrait interpeller plus d'un responsable.

Prenons un exemple. La plupart des voitures qui partent de Caltex vers le quartier d'Irungudjani doivent en principe tourner à droite à leur arrivée au point de la Mission

catholique. Malheureusement la plupart d'entre eux continuent tout droit pour filer vers le rond point de Gobadjou. Or c'est un accès interdit même si le panneau a fini dans une fonderie de marmite.

La mise en place des feux de signalisation avait permis d'instaurer un peu de discipline dans certains carrefours. Le problème est que ces fameux feux ont cessé de fonctionner depuis un bout de temps, sans qu'aucune autorité en la matière, ne daigne donner la moindre explication aux usagers.

Il y a aussi une question qui taraude les gens, à savoir qui est le responsable de la circulation routière à Moroni ? La gendarmerie ou la police ou les deux à la fois ? L'opinion aurait aimé, peut-être, avoir quelques informations sur la question. Il faut savoir que la façon dont les différentes autorités s'y prennent pour régler la circulation dans la ville est un bon indicateur du fonctionnement des départements en charge de ce dossier.

Entre la gendarmerie et la police il faudrait qu'il ait une bonne harmonisation dans le déploiement des forces au niveau des points névralgiques (carrefours, sorties des écoles, marchés...), surtout

lors des périodes de pointe, à savoir aux heures de rentrée et de sortie des écoles ainsi que lors des départs pour le week-end.

Quand nous connaissons aussi le déficit de trottoirs et quand on voit des jeunes enfants damer le pavé pour aller à l'école, on a des

sueurs froides à les voir faire du gymkhana sur quelque bout de trottoirs entre les voitures et les camions.

Des observateurs nous diront que si les routes étaient bien faites, si les nids de poule n'existaient pas, si, si, si... tout irait pour le

mieux sur nos routes. Malheureusement nous sommes dans les îles de la lune. On préfère jouer toujours croire que demain sera meilleur.

Mmagaza



UNION DES COMORES

Unité- Solidarité - Développement

SOCIÉTÉ NATIONALE COMORES CABLES S.A

Avis d'Appel d'Offre

REF - OFFRE N°2021/...001/CC/CPM: ACQUISITION DE DEUX GROUPES ELECTROGENES DE 160 A 165 KVA DE MARQUE SDMO A COMORES CABLES

La société nationale COMORES CABLES lance un appel d'offres pour l'achat et livraison de deux groupes électrogènes de 160 à 165 kVA capotés de marque SDMO.

Les groupes doivent respecter les normes contraignantes et cartographie précise permettant d'optimiser l'insonorisation des moteurs, car la réduction des bruits est une priorité absolue. Le coffret de commande doit être équipé d'un pilotage simple de groupe électrogène et de centrale d'énergie. Un coffret polyvalent permettant un fonctionnement en mode manuel ou automatique

- Mesure : tensions et courant
- Compteurs de puissance kW/kWh/kVA
- Caractéristiques standards : Voltmètre, Fréquence-mètre

Les entreprises intéressées sont priées de retirer le Dossier d'Appel d'Offre (DAO) auprès du Secrétariat de la Direction Générale de la Société Nationale Comores Câbles, Moroni Kavou-Kaivo et soumettre leurs propositions, sous pli fermé, avant le 10 mars 2021 à 14h30.



Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, Chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres

Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (PRPKR)
Accord de financement (N° P171361)

Ret. n° 2020-011-UGP-AUDIT EXTERNE-PRPKR
SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

« SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR FAIRE L'AUDIT EXTERNE DES COMPTES DES EXERCICES DU 2020 A 2022 DU PROJET DE RELEVEMENT POST KENNETH ET DE RESILIENCE (PRPKR) »

1. Contexte

L'Union des Comores a eu un financement de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet de Relèvement Post Kenneth et de Résilience (PRPKR). Le projet s'inscrit dans l'objectif de soutenir le relèvement d'infrastructures publiques et privées ciblées dans les zones sélectionnées touchées par le cyclone, et d'accroître la résilience face aux catastrophes naturelles et climatiques. Le projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres, à travers une Unité de Gestion de Projet (UGP) au sein de la Direction Générale de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire (DGEAT). L'UGP travaillera en étroite collaboration avec la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat (DATUH).

Le Projet s'articule autour des composantes suivantes :

- * Relèvement et Résilience du secteur du logement
- * Résilience des zones côtières et réhabilitation des infrastructures
- * Gestion intégrée des risques de catastrophes et sous-composante d'intervention d'urgence
- * Gestion, suivi et évaluation du projet

Le Gouvernement de l'Union des Comores a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit et/ou don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **sollicitation de manifestations d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet pour faire l'audit externe des comptes des exercices du 2020 à 2022 du PRPKR.**

2. Objectif de la mission

L'objectif de l'audit est de permettre au consultant d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du Projet ainsi qu'il ressort des états financiers établis sur la base des informations financières pour chaque exercice, et de s'assurer que les ressources mises à disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.

L'Auditeur se prononcera sur :

- a) La sincérité et la régularité des états financiers, les relevés des dépenses et les comptes désignés, c'est-à-dire par rapport aux normes comptables, aux directives de la Banque et à l'accord de financement, notamment sur l'éligibilité et la validité des dépenses réalisées par le PRPKR.
- b) L'efficacité du système de contrôle interne ;
- c) La conformité de l'exécution du projet conformément aux

termes des Accords de financement.

3. Profil du consultant

La mission sera réalisée par un Cabinet d'Audit et d'Expertise comptable, indépendant et faisant profession habituelle d'auditer les comptes, membre d'un ordre professionnel comptable reconnu par l'IFAC, (i) ayant une expérience confirmée en audit financier des comptes des projets de développement notamment les projets financés par la Banque Mondiale, (ii) jugé acceptable par la Banque et (iii) doit collaborer avec un cabinet local.

En dehors de l'associé responsable de la mission, le personnel clé de la mission devra être composée au moins un chef de mission et quatre auditeurs dont deux locaux.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront **conformes aux procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (version juillet 2016, révisée 2017, 2018). La méthode de sélection est la « Sélection à Moindre Coût (SMC) ».**

L'intéressement manifesté par un consultant n'implique aucune objection de la part du Client de le retenir sur la liste restreinte. Le dossier de manifestation d'intérêt doit être rédigé en français.

4. Soumission

Les manifestations d'intérêts doivent être déposées ou par courriel électronique du **Lundi au Vendredi de 08 heures 30 à 15 heures 30** aux adresses (cor.ugp.prpkr@gmail.com, rpm.ugp.prpkr@gmail.com, rpse.ugp.prpkr@gmail.com) avec la mention « *Candidature au poste de consultant en audit externe des comptes des exercices du 2020 A 2022 DU PRPKR* » à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **15 mars 2021 à 14h 00** .

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet « Manifestation d'intérêt Référence : **2020-011-UGP-AUDIT EXTERNE-PRPKR**, au Bureau du PRPKR MATUAFTT, Unité de Gestion du Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience ; Rue Corniche Sis à l'Ex-projet PALU, Bat. DGEAT 2ème étage, BP 12 Moroni, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres ; Moroni-Union des Comores,

Téléphone : +269 332 15 85 ; +2693390416 ; +2693438607